me l'an dernier et laisse trois enfants sans ressources, dont l'aîné est infirme.

L'autopsie du malheureux a été pratiquée hier. Elle n'a révélé aucune lésion dans les viscères, seul le système nerveux central était le siège d'une congestion interne. Les organes digestifs ont été conservés.

L'examen des gâteaux, d'autre part, a permis d'établir qu'ils étaient empoisonnés avec de la strychnine. Les médecins sont même surpris que Borromée ne soit pas mort sur le coup, tant la dose était forte.

La boîte saisie a été présentée à tous les pâtissiers et confiseurs de la localité. Elle a été reconnue par M. Augé, rue des Grands-Fossés. Celui-ci a raconté que dans l'après-midi de mercredi, un jeune homme de petite taille, blond, presque imberbe, s'était présenté chez lui pour acheter des bonbons au chocolat. Il demanda s'ils étaient creux. On lui répondit que non, ce qui parut beaucoup le contrarier.

Dans la soirée, il revint acheter quatre petits « princes » et se fit donner une boîte pour les mettre. Il se dit pressé et paraissait très nerveux.

La boîte a été jetée à la grande poste, place Maubourguet, après neuf heures.

Mal fermée, elle portait la suscription suivante, écrite d'une main peu exercée : « Echantillon sans valeur. M. Fortuné Cabraro, à Ciotat, par Bagnères de Bigorre. »

On pense que le coupable a déguisé son écriture et a écrit volontairement Ciotat pour Cteutat, pour donner le change.

M. Cabraro, le destinataire, est exactement un ancien gendarme en retraite de la brigade de Tournay.

Il a pu donner des indications grâce auxquelles, espère-t-on, l'on ne tardera pas à mettre la main sur le coupable.

Tarbes, 1er mars. — L'enquête a fait découvrir que l'expéditeur des gâteaux empoisonnés est le nommé Gérard-Coutre, instituteur à Ciotat, âgé de 31 ans. Désigné par M. Cabraro comme nourrissant des sentiments haineux contre lui, Coutre a été arrêté et confronté avec le pâtissier, qui l'a formellement reconnu. Coutre a fait des aveux.

NOUVELLES DU JOUR

Le retour de la « Gascogne » au Havre

Le Havre, 1er mars. — Cent cinquante personnes environ assistaient au magnifique lunch qui a réuni à bord de la *Gascogne* le sous-préfet, le maire et les adjoints du Havre, l'ingénieur en chef et l'agent de la compagnie, le colonel Berry, du 119e de ligne, le commandant et Mme Baudion, diverses autorités locales et des journalistes.

La musique du 119e, placée sous une tente, a exécuté plusieurs morceaux. Le sous-préfet a félicité M. Baudelon et a bu à sa santé et à celle de l'équipage. Le maire, puis l'agent de la Compagnie ont porté les mêmes toasts.

M. Baudelon, très soucieux de cette manifestation, s'est effacé modestement et a remercié en son nom et en son rôle d'état-major ; il a remercié ceux qui se sont pressé et l'armée.

Le conseil d'administration de la compagnie a accordé des *gratifications de quinze jours* de solde au personnel des machines et de huit jours de solde au personnel civil et aux matelots.

Le banquet de Goncourt

Paris, 1er mars. — *Le banquet offert par ses amis à* M. de Goncourt a eu lieu ce soir. Trois cents personnes environ y assistaient. M. Poincaré, ministre de l'instruction publique, présidait la réunion.

Parmi les assistants on remarquait MM. Alphonse Daudet, Zola, Clémenceau, etc.

M. Poincaré a prononcé un discours très applaudi, à la fin duquel il a offert à M. de Goncourt la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

M. Clémenceau a fait un panégyrique vibrant des deux frères; MM. Alphonse Daudet et Zola ont bu à l'ami; M. Henri Céard au maître. M. Edmond de Goncourt a remercié en termes émus.

La réunion a pris fin au milieu des effusions les plus sympathiques.

Nos troupes à Madagascar. — Les événements — Les hostilités

Marseille, 1er mars. — Le paquebot *Ville de la Ciotat* apporte le courrier de Madagascar.

D'après les nouvelles données par les journaux, les recrues des Hovas prenaient la fuite dès leur incorporation. Pour obvier à cette situation, ordre avait été donné à un certain nombre de gouverneurs d'envoyer deux de leurs hommes paraissant hésitants à Jarsfote.

Dès leur arrivée, le commandant hova de Jarsfote, voulant les impressionner favorablement, fit effectuer contre Tamatave la canonnade du 23 janvier, dont il a été longuement question dans le dernier courrier.

Peu après cet insuccès des Hovas est *arrivé à leur* secours un chef de l'intérieur suivi de 5 ou 600 hommes. Ce chef est un ancien élève des missionnaires de Nossi-Be ; c'est un ivrogne qui n'a aucune valeur personnelle.

Le 30 *janvier*, la batterie de Tamatave a bombardé à nouveau quelques *retranchements* que les Hovas avaient élevés au-devant de leurs lignes de Jarsfote. Les Hovas ont répondu par quelques coups de canon qui n'ont atteint personne. Il est à présumer que l'ennemi a eu assez à souffrir du feu de la batterie.

Les Hovas ont une singulière tactique. Les servants des pièces sortent tout d'un coup de trous creusés dans le flanc de la colline, en arrière des pièces qui se trouvent sur la crête ; ils *chargent vivement et tirent sans viser ;* ensuite ils vont s'enterrer de nouveau sous ce que l'obus *envoyé par la batterie française éclate. Puis ils recommencent* la même manœuvre.

Les derniers colons français ont regagné aujourd'hui Tamatave. Le gouverneur des provinces venait de leur *enjoindre de partir dans les 24 heures.* Les postes des maisons françaises à Manenjary et à Valomandry ont été pillés et saccagés par ordre des gouverneurs hovas de ces localités. Sur certains points les fils télégraphiques ont été coupés.

A Tamatave les deux journaux le *Courrier de Madagascar* et *Madagascar* ne devront faire paraître leurs numéros qu'après l'autorisation militaire.

M. Robert, commissaire adjoint, est nommé directeur de la douane à Tamatave ; M. Chalons, résident, est nommé administrateur municipal de Tamatave en état de siège.

On écrit de Fianarantsoa que l'or se trouve sur le marché en quantité considérable, que la plupart des trafiquants ne peuvent pas l'échanger contre des pièces de *cinq* francs. Les Hovas ne font plus leurs achats qu'en poudre d'or et *continuent à acheter des toiles en grande* quantité.

Un parc aérostatique à Madagascar

Paris, 1er mars. — Du Soleil de demain :

« Il est à peu près décidé que le général Duchesne aura à sa disposition, pendant la campagne de Madagascar, un ballon avec lequel il pourra s'élever dans les airs et mieux fouiller la route que suivront nos soldats pour atteindre le plateau d'Emyrne. On désignera très prochainement les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats qui feront partie du parc aérostatique. »

En route pour Madagascar

Bordeaux, 1er mars. — Ce matin, à 5 heures, un détachement de volontaires de la 18e section des infirmiers militaires est parti pour Madagascar.

Une imposante manifestation a salué le départ des soldats à la gare du Midi.

Envoi d'armes à Madagascar

Toulon, 1er mars. — Le port vient d'être invité à envoyer à Majunga et à Diégo-Suarez 500 fusils et près de 10,000 cartouches par le premier courrier partant de Marseille pour Madagascar.

Découverte d'un obus à Paris

Paris, 1er mars. — On a trouvé ce matin à huit heures, dans un urinoir de la rue Renard, en face le numéro 23, un obus de 0,30 centimètres environ.

La direction de l'artillerie à Vincennes, avisée aussitôt par M. Lavatil, commissaire de police du quartier Saint-Merry, a fait enlever l'engin. On ignore s'il est chargé.

Arrestation d'un Lillois au Havre

Le Havre, 1er mars. — En vertu d'un mandat d'amené, lancé par le parquet de Lille, un nommé Jérôme Claus, âgé de 22 ans, comptable, demeurant rue Racine, 34, a été arrêté. Cet individu est inculpé de chantage, injures et diffamations; il va être ramené à Lille.

Un affreux accident

Aurillac, 1er mars. — M. Guy, receveur municipal à Maurjac, étant à la chasse, a commis l'imprudence d'attirer à lui par le canon son arme laissée de l'autre côté d'une haie. Le coup est parti et, faisant balle, l'a atteint dans la région abdominale. La mort a été instantanée.

Un pensionnat incendié

Avignon, 1er mars. — Le pensionnat des Frères des écoles de Valréas, les bâtiments des écoles gratuites et la chapelle de l'établissement ont été la proie des flammes, jeudi après-midi. Le désastre est très important et ne peut encore être évalué, des objets artistiques, des tableaux ayant été détruits. Il n'y a eu aucun accident grave de personne.

Les bandits en Italie. — Deux victimes

Rome, 1er mars. — Un malfaiteur nommé Sanna, surpris dans une maison privée de Cagliari, a été tué dans un conflit avec les gendarmes. *Le lieutenant qui commandait* ces derniers a été mortellement blessé.

Incendie d'un théâtre à Glascow

Glascow, 1er mars. — Le théâtre royal vient d'être complètement détruit par un incendie. Il n'y a pas de victime. Les pertes sont évaluées à 14,000 livres sterling.

Mort du prince de Metternich

Vienne, 1er mars. — Le prince Richard de Metternich, ancien ambassadeur à Paris, est mort.

Déraillement d'un train au Mexique — 104 morts

Mexico, 1er mars. — Un train rempli de pèlerins a déraillé hier sur le chemin de fer transocéanique. L'accident s'est produit à Temamatta. Il y a 104 morts et 85 blessés. La capitale est plongée dans la consternation.

Les défaites des Chinois

Hiroshima, 1er mars. — Le maréchal Oyama annonce, *par une dépêche en date du 27 février, que les Chinois* ont été battus près de Tapingchan, dans la matinée du 24 février; dans l'après midi, 13,000 Chinois ayant attaqué Hai Tcheng, ont été repoussés après un vif combat. Les Japonais ont eu 20 tués et 250 blessés ; les Chinois 200 tués et un grand nombre de blessés.

Le retour de la « Gascogne »

Le Havre, 1er mars. — Le transatlantique la *Gascogne* venant de New-York et dont le passage avait été signalé à Harfleur à 10 heures ce matin, est entré dans le port à 1 heure 1/2. Une foule énorme attendait sur la jetée. Le sémaphore avait arboré ses pavillons. La musique du 119e de ligne prêtait son concours à la manifestation.

Au moment où le steamer entrait dans la jetée, la musique a joué la *Marseillaise*. La foule a poussé des hourras. Des saluts ont été échangés entre le sémaphore et la *Gascogne*. En ce moment, le navire est à quai.

Une délégation de la municipalité doit se rendre à bord, où un lunch sera servi à 4 heures.

Le Havre, 1er *mars. — C'est* remorquée par le *Titan* que la *Gascogne* a accosté le quai. Cela fait, les échelles *sont accrochées et le public privilégié : les parents des* passagers et de l'équipage, les journalistes, montent à bord du steamer.

On félicite le commandant Baudelon, on lui prodigue les témoignages de sympathie dont il paraît d'ailleurs fort ému. A ses côtés se trouve Mme Baudelon qui a embarqué la première au bras de M. Gaalon, agent de la Compagnie transatlantique.

Un lunch, servi à quatre heures, a réuni les officiers de la *Gascogne*, le maire, les adjoints et les membres de la Chambre de commerce du Havre.

Le Préfet du Nord chez le Président de la République

Paris, 1er mars. — Le Président de la République a reçu ce matin le Préfet du Nord.

Mort d'un sénateur

Alençon, 1er mars. — M. de La Sicotière, sénateur de l'Orne, est mort; il était âgé de 83 ans et siégeait au centre-*droit*.

Les affaires de chantage

Paris, 1er mars. — M. Dopfer a entendu aujourd'hui M. Canivet, au sujet de la plainte en diffamation déposée par ce dernier contre MM. Dutailly et Daurelle, rédacteurs au *Soir*.

M. Dopfer a également entendu M. Peirer relativement à l'*affaire de chantage Portalis-Girard* contre la Compagnie transatlantique.

M. de Lanessan et la commission du budget

Paris, 1er mars. — On se rappelle l'intention énoncée par M. de Lanessan d'être entendu par la commission du budget.

Nous avons dit que le gouvernement n'était pas favorable à cette audition.

Voici une note que communique le Cabinet et qui précise sa façon de voir à cet égard :

M. de Lanessan n'étant plus gouverneur général de l'Indo-Chine, le gouvernement n'a ni à autoriser son audition par la commission du budget, ni à l'empêcher.

Mais, au cas où la commission voudrait l'interroger sur certains points de son administration, il serait bien entendu que ces déclarations auraient un caractère purement personnel.

La Commission du budget a reçu communication de la réponse du gouvernement relative à la demande d'audition de M. de Lanessan.

Un certain nombre de membres se sont opposés à l'audition de M. Cochery, ex-ministre. Finalement, sur la proposition de M. [illegible] la question a été [illegible]

Si M. de Lanessan est entendu par la commission, ce *sera lorsque celle-ci discutera le projet du gouvernement* tendant à élever à 15 millions l'avance de la métropole au Tonkin.

La commission a ensuite entendu MM. Ribot et Lebon qui l'ont prié de retarder sa décision sur les services maritimes postaux.

La commission des conventions

Paris, 1er mars. — Voici le procès verbal que l'on nous communique de la séance de la commission des conventions :

La commission des conventions a entendu M. Léon Say *qui a donné quelques explications sur la politique financière* qu'il a suivie. Il a répondu aux critiques formulées par M. Allain-Targé sur le mode d'évaluation des recettes adoptées pour le budget de 1893.

M. Jourde, député de la Gironde, a ensuite entendu. Il a reproduit et expliqué les considérations qu'il a formulées à la tribune de la Chambre au cours de la séance d'hier et qui sont relatives à la création d'une gare à Bordeaux.

Autour de la Commission des conventions

Paris, 1er mars. — Encore une démission ! Cette fois, c'est M. le docteur Lannelongue qui s'évade.

Il vient, en effet, d'adresser, au président de la commission, la lettre suivante :

« Monsieur le président, lorsque j'ai accepté de faire partie de la commission relative à la mise en accusation d'un ancien ministre des travaux publics, je n'avais pas pensé que j'étais proche parent d'un administrateur de la Compagnie du Midi.

» Sans que ma liberté en soit atteinte, elle pourrait être suspectée, et je crois de mon devoir de me retirer ».

Un millionnaire anarchiste

Berne, 1er mars. — Dans la fournée d'anarchistes que le Conseil fédéral vient d'expulser, figure un millionnaire italien, Borghetti, qui habitait Lugano.

Borghetti n'est âgé que de vingt-cinq ans. Il s'habille très simplement, mais il tenait table ouverte pour les propagandistes par le fait. Naturellement ceux-ci avaient recours à sa bourse. Son père, resté fidèle à sa nationalité, arborait, *dans les grandes occasions, à Lugano, le* drapeau italien, qui, toutefois, disparaissait bientôt pour *faire place au drapeau rouge. C'était un tour du jeune* anarchiste, et les Luganais s'en amusaient beaucoup.

La séparation de l'Eglise et de l'Etat dans le pays de Galles

Londres, 1er mars. — A la Chambre des communes, *la première lecture du bill relatif à la séparation de* l'Eglise anglicane et de l'Etat dans le pays de Galles a été adoptée sans scrutin.

Le successeur de M. de Giers

Saint Pétersbourg, 1er mars. — Le prince Lobanoff Rostowsky, actuellement ambassadeur de Russie à Vienne, est nommé ministre des affaires étrangères.

On pense que Ukase ne paraîtra au *Journal officiel* qu'après la présentation, par le prince Lobanoff, de ses lettres de rappel à l'*empereur d'Autriche*.

L'insurrection de Cuba

Il est certain aujourd'hui qu'une véritable insurrection a éclaté à Cuba. Le gouvernement espagnol prend les mesures nécessaires et se déclare *prêt à envoyer 6000* hommes de renfort.

L'INDUSTRIE LAINIÈRE
EN ITALIE

Nous trouvons, dans le dernier numéro du Bulletin de la Chambre de commerce Française de Milan, une intéressante étude sur l'industrie lainière italienne, dont nous extrayons les passages suivants :

Filature, moulinage et tissage. — La force motrice employée dans la filature, moulinage et tissage de la laine est de 18,242 chevaux dynamiques dont 8,443 à vapeur et 9,799 hydrauliques. On compte au total 315,638 fuseaux et 10,093 métiers dont 6,161 mécaniques, 3,598 simples à main et 237 du système Jacquard.

Dans la statistique industrielle de 1876 avaient été recensées 540 usines pour filature et tissage avec 23,557 travailleurs dont 10.567 attachés à la filature et 12,990 au tissage : il y avait alors employés 7,264 *chevaux de force motrice, dont 1080* à vapeur et 6,181 hydrauliques, 25,987 à main.

Si actuellement on constate une diminution, sur 1876, pour le nombre des établissements (de 540 à 486), d'un autre côté on a une augmentation notable, non seulement au point de vue des travailleurs, qui ont augmenté de 20 0/0, mais encore et surtout au point de vue de la force mécanique, *spécialement à vapeur, et du nombre des fuseaux* et métiers mécaniques : ces derniers ont comblé et même plus le vide laissé par les 2154 métiers à mains *disparus depuis 1876 à aujourd'hui : nous avons* en réalité actuellement 3,597 métiers mécaniques en plus sur le nombre de 1876. Les fuseaux ont augmenté de 13 0/0 et la force motrice est presque *huit fois plus grande : celle hydraulique est aug*mentée de plus de moitié.

En résumé, le progrès fait par l'industrie lainière *dans ces derniers quinze ans est fort notable.* Les principaux centres de filature et tissage se trouvent en Piémont et Vénétie, et spécialement dans les provinces de Novare, Vicence et Turin. Viennent ensuite la Lombardie et la Campanie et spécialement les provinces de Milan, Salerne et Caserte, la Toscane, Gênes, l'Ombrie, les Marches et *Rome. L'industrie lainière est encore exercée dans* l'Emilie, les Calabres, la Basilicate, les Molise, les Abruzzes et la Sicile.

Il y a une grande différence entre fil peigné et cardé. L'ouvraison de la laine cardée dépasse de beaucoup celle de la laine peignée, dont on tenta un essai pour la première fois en 1849 en Lombardie, à Lainate : la tentative échoua mais réussit en *1880 par les soins des frères Antongini : cette ou*vraison est principalement pratiquée dans les établissements de Piovene (Lanificio Rossi) Borgosesia (manufacture de laine) et Voltri (Domenico de Albertis et frère); ces derniers, joints à d'autres établissements moins importants, étaient estimés produire, il y a dix ans, un total de 16 millions de lire, occupant à peine 1500 ouvriers. Se sont jointes ensuite pour l'ouvraison de la laine peignée, les fabriques de Gavardo, (Lanificio de Gavardo), de Terni (Lanificio italien) de Isola del Liri (Manuzetti Loreto), de Valdagno (Marzotto Gaetano et Fils) etc. On peut calculer qu'actuellement plus de 3000 ouvriers y sont occupés, pour la production des fils qui servent en grande partie au tissage des étoffes, des objets de bonneterie etc.

Dans certaines fabriques complètes, où en même temps que la filature s'exercent le tissage, la teinture, l'apprêt, etc., on fabrique des tissus de laine peignée alternativement avec ceux de laine cardée: toutefois les filés peignés, tant écrus que teints, proviennent généralement de l'étranger.

En laine cardée, on ne produisait, en Italie, que les tissus ordinaires et demi-fins, et les tissus plus fins venaient en grande partie de l'étranger. Actuellement, on produit des tissus très fins, qui rivalisent avec les meilleurs étrangers et on peut dire que désormais l'industrie nationale suffit à la plus grande partie de la consommation du Royaume, pour les laineries cardées, sauf environ un chiffre de 4 millions et demi de lire (à 4,449,680 se montait l'importation de tissus de laine cardée en 1893), dans lequel sont compris les tissus anglais ordinaires à chaine de coton : il convient d'opposer à la *somme précitée une importation de L.* 1,450,410.

A cette industrie profite également la grande quantité de laine mécanique, produite dans le *pays, où l'on récolte avec soin les chiffons de* laine, dont on fait aussi une discrète importation. M. Rossi, sénateur, dans son livre sur l'art de la laine, publié en 1869, estimait la production de la laine mécanique à 4 millions de kilogrammes et Vittorio Ellena a écrit en 1880 que la filature italienne employait plus de 5 millions de laine mécanique, l'usage s'en étendant de plus en plus. Les chiffons de laine ont effilés en de nombreux établissements répandus dans les diverses provinces.

L'industrie nationale ne suffit pas pour les filés et tissus de laine peignée : mais cette branche est, elle aussi en bonne voie de progrès.

L'industrie de la bonneterie et passementerie s'est complètement émancipée.

Fabrication de la laine mécanique.— Cette industrie emploie 78 machines effilatoires et dispose de 636 chevaux de force mécanique, dont 194 à vapeur et 442 hydrauliques.

La *statistique* de 1876 avait compté seulement 24 fabriques de laines mécanique, avec 68 machines cardeuses, 1373 travailleurs et 366 chevaux de force motrice hydraulique. Ainsi que nous l'avons déjà dit, ces fabriques étant actuellement 32 avec 600 travailleurs [illegible] le nombre du progrès accompli dans cette branche, malgré la forte diminution du nombre des ouvriers.

Ses principaux centres sont le Piémont (province de Turin et de Novare) la Toscane (provinces de Arezzo, Florence, et pour quelque peu Grosseto) la Campanie (provinces de Caserte et de Salerne) Rome, et aussi la Vénétie (province de Trevise).

Il ne faut pas oublier que dans les grandes fabriques complètes, la *fabrication de la laine mécani*que figure comme une annexe à l'industrie principale; dans les lanifici de la province de Florence, notamment dans celui de Prato, où se travaille la laine mécanique, celle-ci est généralement fabriquée dans les établissements mêmes. Il faut noter aussi, que là où il y a filature et tissage réunis, il y a presque toujours également la teinturerie et l'apprêtage, c'est-à-dire les compléments indispensables de tout tissu de laine, et non moins importants que la filature et le tissage.

Horaire de travail dans les tissages. — Dans les importants lanifici Rossi du Vicentin, Basilio Bona de Caselle-Torinese, Adamo Ricci de Stia, le nombre moyen annuel des journées de travail des *métiers se calcule à 300 ; dans le tissage des flanel*les, exercé dans le lanificio italiano de Terni, la durée moyenne du travail par an est de 259 journées ; dans l'arrondissement lainier de Arpino, suivant les renseignements fournis par le Directeur de l'Ecole de tissage et teinturerie de la province de Terra del Lavoro, le nombre moyen annuel des journées de travail n'est que de 190. Dans le Biellais, centre très important de la laine, la moyenne *annuelle des journées du travail varie de 200 à* 300.

En tenant compte de l'importance relative de *chaque groupe, on peut retenir que dans les lani*fici italiens, les métiers travaillent en moyenne 300 jours à l'année. Quant à la durée du travail *journalier, elle varie de 10 à 11 heures*, avec moyenne de 10 heures.

Travail des métiers. — Dans le lanificio Bona, déjà mentionné, comme dans beaucoup d'autres, les mêmes métiers, qui, pendant une certaine partie de l'année, tissent des étoffes dont on peut obtenir 20 mètres à la journée par métier, servent en d'autres mois à produire une autre étoffe, pour laquelle on arrive à peine à obtenir 5 mètres par jour, toujours par métier : ce qui équivaut à dire qu'en général la production ne dépend pas tant de l'espèce et *catégorie des métiers que de la nature* de l'étoffe que font les métiers même de même espèce, c'est-à-dire, suivant qu'il s'agit de tissus fins avec de nombreuses duites par mètre, ou de tissus grossiers à peu de duites, ou aussi suivant la qualité de la matière première employée. Evidemment, dans ces conditions, le prix des étoffes produites par un même métier peut également varier beaucoup ; c'est ainsi, par exemple, qu'un mètre de lainerie avec ourdi de coton et remplissage de laine artificielle peut valoir la dixième partie de ce que vaut un mètre d'étoffe travaillée Jacquard, de haute nouveauté avec organsin de soie, pour homme, pour dame, pour l'été ou pour l'hiver, etc.; tant il est vrai que le prix du tissage se paie rarement un tant au mètre, mais plutôt à tant de duites, auxquelles répond aussi un nombre donné de navettes, la rapidité du métier, la délicatesse de la chaine, etc.

A faire varier le prix des tissus de laine, concourent en outre, comme l'observe M. Rossi, d'autres circonstances, surtout les perfectionnemens introduits dans les machines, et la *meilleure ins*truction des ouvriers, dans les principaux établissements, ainsi que l'extension des pâturages dans les continents lointains : c'est à ces diverses circonstances qu'est due la baisse continue des prix des tissus de laine depuis environ dix ans. Ce fait a deux autres explications : la concurrence des étoffes de coton, qui imitent la laine, et la tendance générale du marché à préférer le bas prix à la bonne qualité, pour rendre les produits accessibles à un plus grand nombre de consommateurs.

M. Bona, déjà cité, évalue à L. 6,75 au mètre le prix moyen des tissus produits dans son établissement.

Production totale des tissus de laine en Italie et valeur relative. — Nous avons dit que le travail des métiers dans les lanifici peut s'évaluer, en moyenne, à 300 journées à l'an...

Selon l'ingénieur Alfred Galassini, la production *totale des tissus de laine, en Italie, était, il y a dix* ans, de 12 millions de mètres, annuellement, pour une valeur d'environ 50 millions de lire.

Le prix de tissage varie en moyenne de L. 0,28 *à 0,39 par 1000 duites : un tisseur de capacité moyenne fait 5000 duites d'hiver et 8000 d'été.*

CHAMBRE DE COMMERCE DE TOURCOING

Séance du jeudi 28 février 1895

Présidence de M. E. Jourdain, président

La Chambre de Commerce :

Confie à une commission (MM. Jourdain, Tiberghien, Scalabre-Delcour et Ed. Flipo) le soin d'examiner les objections à formuler au sujet de certaines admissions *temporaires susceptibles de nuire au travail na*tional ;

Classe pour être consultée en circonstance opportune, une délibération de la Chambre d'Orléans protestant contre la faculté dont pourrait irrégulièrement se prévaloir un Directeur de magasins généraux pour effectuer en son nom personnel des opérations commerciales ;

Donne acte à son président de sa communication relative aux démarches qu'il a faites pour remédier aux retards du service des postes dans la remise des courriers durant les temps rigoureux de l'hiver;

Se décide à appuyer vivement la délibération de la Chambre d'Elbeuf pour la reprise de relations commerciales avec l'Espagne;

Donne à une commission (MM. Scalabre, Dubrule, P. Desurmont, Herbaux et Monnier) le soin de préparer, après étude sérieuse de la question, une protestation au sujet du monopole des assurances qu'un projet de M. Bourgeois, député, propose d'attribuer à l'Etat ;

Entend le rapport de M. Ed. Six sur la question des connaissements et ajourne à une prochaine *séance la déli*bération à adopter à ce sujet;

Donne un avis favorable au vœu d'augmenter le nombre des membres du Tribunal de commerce ;

Renvoie à l'examen des membres de son bureau le texte de ses délibérations de l'année 1894, destiné à être, comme d'usage, imprimé sous le titre d'Annales de la Chambre de commerce ;

Confie à son président le soin de s'occuper de la composition des Comités appelés à s'occuper de l'exposition universelle de Paris en 1900 ;

Reçoit communication d'une lettre de la Compagnie du chemin de fer du Nord concernant la réclamation d'une maison de camionnage de la ville et décide qu'on informera *l'intéressé que partie de ses vœux sera admise par* cette administration.

Situation météorologique. — Roubaix, 2 Mars—Hauteur barométrique : 755. Température :

A 7 heures du matin	0	degrés	au-dessus de zéro.
A 1 — du soir	3	—	au-dessus de zéro
A 5 — —	2	—	au-dessus de zéro.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'ENTERREMENT CIVIL DE M. STANISLAS LEPERS

Le *Réveil du Nord*, en trois articles différents, nous accuse d'imposture, au sujet de ce que nous avons écrit, concernant l'enterrement civil de M. Stanislas Lepers, pensionnaire de l'Hospice, depuis huit ans, et père de M. Achille Lepers, adjoint au maire de Roubaix.

En réponse aux arguments du *Réveil du Nord*, nous ne pouvons mieux faire que de mettre sous les yeux de nos lecteurs, les déclarations suivantes :

Déclaration de Mme Mesplont, sœur de M. Achille Lepers

— Je puis affirmer que tout ce qui a été publié par le *Journal de Roubaix*, concernant l'enterrement de mon père, est l'expression de la vérité. Mon père était un chrétien pratiquant ; il a été enterré comme un chien, alors qu'il était digne des honneurs de l'Eglise. Une chose me console : c'est que mon vieux père a conservé, jusque dans la tombe, son scapulaire.

Je persiste à dire que le corps de mon père a été *volé* par la Libre-Pensée. Et je soutiens qu'Achille Lepers m'a déclaré ceci, en réponse au reproche que je lui faisais, dans le parloir de l'Hospice :

— Je ne l'ai pas encore volé ; mais je vais le voler !

Roubaix, 1er mars 1895.

Julie Lepers (femme Mesplont).

Déclaration de M. Ernest Mesplont

— J'affirme que tout ce que le *Journal de Roubaix* a publié au sujet de l'enterrement civil de mon grand'père est absolument exact. C'est Achille Lepers lui-même qui a déclaré devant moi que M. Desobry et M. Henri Carrette étaient présents au chevet de mon grand'père, quand celui-ci a mis une croix au bas d'un papier sur lequel il était écrit qu'il désirait être enterré civilement. Ce papier a été signé dans les premiers jours de janvier.

Mais voici un certificat sur papier timbré, signé de M. l'abbé Algrain, aumônier des Hospices :

« Le soussigné, aumônier des Hospices de Roubaix, certifie que le nommé Stanislas-Joseph Lepers, décédé pensionnaire de l'Hospice civil, le dimanche 17 février, était très fidèle à toutes ses pratiques religieuses, s'approchait des sacrements plusieurs fois chaque année, et a reçu les derniers sacrements, sur sa demande, le dimanche 10 février, le 18 Février 1895. »

» Signé : L. Algrain,

» Aumônier des Hospices.

» Roubaix, le 18 Février 1895. »

Je signe volontiers ma déclaration.

Roubaix, le 1er mars 1895.

Mesplont Ernest.

Déclaration de M. Florentin Mesplont beau fils de M. Stanislas Lepers

J'ai lu ce que le *Journal de Roubaix* a publié, au sujet de l'*ensevelissement* de mon vieil et honorable beau-père. Je le connaissais bien, ce brave homme, et j'affirme à mon tour que jamais il n'aurait consenti, *de sa propre volonté*, à être enterré comme il l'a été.

Tout ce que déclare le Réveil du Nord est faux; quand on vient dire que le père Lepers *faisait semblant* de pratiquer pour obtenir les bonnes grâces *des religieuses, on ment !*

Stanislas Lepers était un honnête homme, et je défie Achille Lepers, son fils, de prouver le contraire. En prêtant de tels sentiments à son père, Achille Lepers, si c'est lui qui les a communiqués au *Réveil du Nord*, a sali la mémoire du vieillard.

En résumé, je ne puis que maintenir la déclaration que ma femme et mes fils ont faite au collaborateur du *Journal de Roubaix*.

Si Achille Lepers se croit dans son droit de protester, que ne le fait-il donc par la voie de ce même journal ?

D'autre part, si le correspondant du *Réveil* avait, de son côté, fait une enquête sérieuse, il n'avait *qu'une chose bien simple à faire : C'était de venir* m'interroger, ou bien de consulter ma femme et mon fils Ernest.

Je n'ai rien autre chose à ajouter.

Roubaix, le 1er mars 1895.

Mesplont Florentin.

N. B. — Nous apprenons qu'une messe sera dite, aujourd'hui samedi, en l'église du Sacré-Cœur, pour le repos de l'âme de M. Stanislas-Joseph Lepers.

Récompenses honorifiques. — Le *Journal Officiel* annonce que des mentions honorables ont été décernées au sergent Antoine Beudet, sapeur-pompier à la compagnie de Lille, et au caporal Marin Weighe, de la même compagnie. Or, ce sergent et ce caporal font partie de la compagnie des Sapeurs-Pompiers de Roubaix.

Nous félicitons MM. Beudet et Weighe, nos concitoyens, des distinctions honorifiques dont ils viennent d'être l'objet.

Communauté des Petites Sœurs des Pauvres. — Acquisition de deux terrains. — Un avis de la Mairie informe les habitants que, conformément à un arrêté de M le Préfet du département du Nord, en date du 20 *février 1895*, une enquête est ouverte sur le projet d'acquisition, par la Communauté des Petites Sœurs des Pauvres, des deux maisons portant les nos 48 et 50 de la rue Saint-Jean.

Le projet avec les pièces à l'appui sera déposé à la mairie pendant huit jours, du 1er au 8 mars prochain inclusivement, pour que les habitants puissent en prendre connaissance tous les jours, de 9 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir.

*A l'expiration de ce délai, un commissaire enquê*teur, désigné à cet effet par M. le Préfet, recevra à la mairie le samedi 9 du dit mars, de 3 à 4 heures du *soir, les observations qui pourraient être faites sur* le projet.

Union Syndicale des « Vrais Travailleurs » de l'industrie textile. — On nous communique la note suivante avec prière de l'insérer :

« Chaque semaine nous apporte de nouvelles et sympathiques adhésions. Mais celle-ci nous va surtout au cœur, tant par la qualité que par le nombre des nouveaux *donateurs dont la liste suit.*

» Nous devons également de chaudes félicitations à la vaillante *Jeunesse Catholique*, pour le concours actif et dévoué qu'elle nous prête en ce moment pour le succès de notre fête de bienfaisance.

» Mais il y a encore bien des âmes généreuses, bien des bonnes volontés, qui ne nous ont pas témoigné leur sympathie, mais qui, nous l'espérons, ne sont que retardataires, et nous les prions bien vivement de vouloir envoyer leurs offrandes *le plus tôt possible* à l'une des adresses suivantes : M. Delgrange, siège social, 161, rue Pellart; M. F. Wagnon, président, 12, rue de Jemmapes :

MM. François Roussel père, 30 fr. : abbé Cœman, 2 fr. G. P., 10 fr.; anonyme, 10 fr.; Henri Wattinne, 20 fr. : H. Ferret, 5 fr.; Haroux, 2 fr. : Lepers, 2 fr.; Mme Vandaele, 0,50 c.; MM. J. Ruffelet, 20 fr. : Louis Motte, 5 fr.; François Bayart, 20 fr. : anonyme, 40 fr. : Dardenne, 1 fr. ; abbé Declercq, 3 fr. ; abbé Declercq, objet d'art ; abbé Raffin, 25 fr. ; abbé Lefebvre, 5 fr. ; Paul Tiberghien, 5 fr.; anonyme, 10 fr.

MM. L. Lauwick fils, 2 fr.; anonyme, 1 tableau; Delanghe, une douzaine de cuillères; A. Bayart, 1 jambon; Boyaval, 2 tableaux; Emile Desrumaux, une couverture surfine valeur 25 francs; Spriet, 1 bon de charbon; Seys, 2 bouteilles de vin; Tiberghien rue de l'Epeule, 8 lots de bonneterie; Wullems Castelain, 3 chemises; id. 7 cravates; Achille Wibaux, une coupe à dessert avec bouquet; Horace un porte-cigare bout d'ambre; abbé T., un fort volume, imitation N.-S. doré sur tranches; Henri Pernoud, 2 beaux vases. *La Commission Syndicale.*

Une descente du parquet. — Il y a quelque *temps, un vol de tissus était commis chez* M. Houzet, négociant, rue du Curé Saint-Etienne, à Lille. Un employé de cette maison, L... B..., âgé de 25 ans, avait été arrêté comme étant l'auteur du vol.

Au cours de l'enquête, M. Delalé, juge d'instruction, apprit de L... B..., qu'il y a une dizaine de jours, celui-ci avait remis, entre les mains du garçon de café de la Brasserie d'Armentières, rue de la Gare à Roubaix, deux pièces de tissus, en le priant *de les déposer dans la salle des bagages du café*, où il les reprendrait quelques jours plus tard.

M. Delalé, voulant s'assurer de la véracité de la déclaration de L. B.., s'est transporté, accompagné de son *greffier*, M. Duparcq, vendredi à midi à Roubaix, chez M. Bonte, cafetier; L. B... avait été amené sous la garde de deux agents de sûreté de Lille.

Le magistrat après avoir interrogé le garçon, s'est fait remettre les deux pièces de tissus.

Le parquet et l'inculpé ont repris le train pour Lille à 1 heure 58.

Une femme qui se tue en tombant dans son escalier. — La veuve Schoemaker, née Hortense Laurent, fripière, habite seule, 53, rue de la Rondelle. Depuis jeudi, sa porte était restée fermée. Intrigué, son fils Théodore, qui demeure dans la même rue, fit part de ses craintes, vendredi matin, à l'agent Bayart, qui passait. L'agent se fit ouvrir la porte, et se trouva en présence du cadavre de la veuve Schoe*maker, gisant au bas de son escalier dans une mare* de sang. Une lampe à pétrole et un pot à café se trouvaient auprès d'elle.

L'agent s'empressa d'aller prévenir M. Villon, commissaire de police, qui se rendit sur les lieux, et constata que la malheureuse femme avait une fracture du crâne.

M. le docteur Largillière, appelé, a conclu, après avoir examiné le cadavre, que la veuve Schoemaker avait été victime d'un accident.

Il est probable que c'est en se rendant dans sa chambre, jeudi soir, que la veuve Schœmaker, dont les mains étaient embarrassées par sa lampe et son pot à café, aura fait un faux pas et sera tombée à la renverse.

La mort a dû être instantanée. La veuve Schœmaker était âgée de 63 ans.

Bouchée de Pain et Refuge de Nuit. — *Journée du vendredi 1er mars.* — Liste des portions : hommes et femmes, 915; enfants, 1165; total, 2080; Refuge, 29 lits occupés.

Deux emplois vacants à la Mairie de Roubaix. —